Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_275-DE

Délibération n° 2025.275

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	41
Pouvoirs :	6
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – Louis FEUVRIER – *Vice-présidents délégués*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_275-DE

Fougères Agglomération **2025.275**

2025.275 - Sports et loisirs - Modification des tarifs de l'Aquatis

Suite au succès rencontré lors de l'animation des cours et activités, il est apparu pertinent de poursuivre la révision de la politique tarifaire afin de mieux répondre aux attentes des usagers.

Dans cette optique, il est proposé d'introduire un tarif semi-annuel, applicable de janvier à début juillet, destiné aux personnes arrivant en cours d'année sur le territoire ou en reprise d'activité : **150 €**

Il est également envisagé d'harmoniser les tarifs applicables aux institutions. Concrètement, cette mesure se traduirait par la mise en place d'un tarif unique fixé à **4 €** pour toutes les institutions. Cette unification tarifaire impliquerait la suppression du tarif spécifique actuellement réservé aux moins de 18 ans, qui était auparavant fixé **à 3,50 €** pour les enfants et **5 €** pour les adultes. Lors des facturations, il existe toujours une incertitude sur le nombre d'enfants et d'adultes, générant des discussions et rectifications ardues.

Ainsi, l'ensemble des bénéficiaires institutionnels seraient désormais soumis à un seul et même tarif, simplifiant la grille tarifaire et facilitant sa compréhension. **La gratuité est conservée pour les accompagnants.**

Il existe une gratuité pour les accompagnants (personne en situation de handicap) en baignade publique, nous proposons de ne pas appliquer ce principe pour l'espace balnéo.

Vu l'avis de la commission des Équipements communautaires non-culturels en date du 12/11/2025,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 01/12/2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de cette opération.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU